

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Falardeau

<https://www.cadre21.org/membres/eed6afcf3acc817754445125>

Date d'obtention : 2022-11-07 14:37:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Démarche structurée, encadrante et sécurisante pour les intervenants des milieux scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Travaillant dans plusieurs écoles secondaires, cette formation vient assurer une intervention plus uniforme dans les différents milieux. Toutefois, avec les changements de personnel au fil des années (TTS, TES, autres), je vais m'assurer que ces intervenants suivent cette formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Focus sur les questions proposées dans la trousse.